

Le Brevet National des Métiers d'Art (BNMA)

Le BNMA est un nouveau parcours de formation professionnelle en 3 ans dans le domaine des arts. Cette formation est accessible à tous les élèves, quelle que soit leur académie d'origine et est subordonnée à un avis reflétant leur engagement dans leur projet de formation.

Peuvent candidater :

- Élèves de 3^e (dont prépa-métiers, SEGPA, enseignement agricole) et de prépa seconde ayant une Décision d'Orientation en « 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année BNMA »
- Autres publics (réorientation, RFI)

Le candidat, accompagné de son établissement d'origine, est invité à prendre contact avec l'établissement d'accueil de la formation afin de passer un entretien d'orientation. Cet entretien n'est pas obligatoire pour candidater en BNMA, mais il permet néanmoins d'obtenir potentiellement une bonification supplémentaire.

L'affectation en 1^{re} année BNMA prend en compte :

- **L'avis sur la candidature**

- **Avis de l'établissement d'origine** qui porte sur les aptitudes de l'élève lui permettant de réussir un parcours en 3 ans ainsi que sur son appétence pour la spécialité de BNMA demandée (démarche d'orientation de l'élève, intérêts pour les activités manuelles, ...)

- **Avis de l'établissement d'accueil** suite à un entretien d'orientation.

L'avis de l'entretien réalisé auprès d'un des établissements proposant la spécialité souhaitée vaut pour toutes les formations relevant de la même spécialité de BNMA.

- **Le barème des évaluations scolaires**

Ces dernières sont pondérées selon des coefficients nationaux définis en fonction du domaine professionnel auquel appartient chaque spécialité (*Annexe 9D*).

BNMA dans la région BFC

Bijouterie option Joaillerie (Lycée E. FAURE de MORTEAU - 25)

Bijouterie option Sertissage (Lycée E. FAURE de MORTEAU - 25)

Horlogerie (Lycée E. FAURE de MORTEAU - 25)

Ébénisterie (Lycée des métiers du bois de MOIRANS EN MONTAGNE - 39)

Ébénisterie (Lycée F. MITTERRAND de CHÂTEAU-CHINON - 58)

Fiche candidature BNMA : Annexe 8A_FICHE CANDIDATURE 1ERE ANNÉE BNMA